

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2237 ET 2238

### ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2237 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 4 335 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation* »;
- Règlement numéro 2238 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 985 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs* ».

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Les présents règlements entrent en vigueur le 13 mars 2018 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 mars 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)